



**Kanton Bern**  
**Canton de Berne**

---

## La bonne école pour toi

Informations sur la scolarisation spécialisée  
en langage simplifié

Office de l'école obligatoire et du conseil

Octobre 2021



## **Chère élève, cher élève,**

Tous les enfants et tous les jeunes  
ont le droit d'apprendre des choses.

Toi aussi, tu as le droit d'apprendre des choses.

Tu as peut-être besoin d'aide pour apprendre ?

Alors tu as le droit de recevoir de l'aide.

Tu as le droit d'avoir une bonne vie.

Et tu as le droit d'aller dans une bonne école.

Tu trouves ici des informations importantes  
sur les écoles du canton de Berne.

Ce document t'aide à trouver la bonne école pour toi.

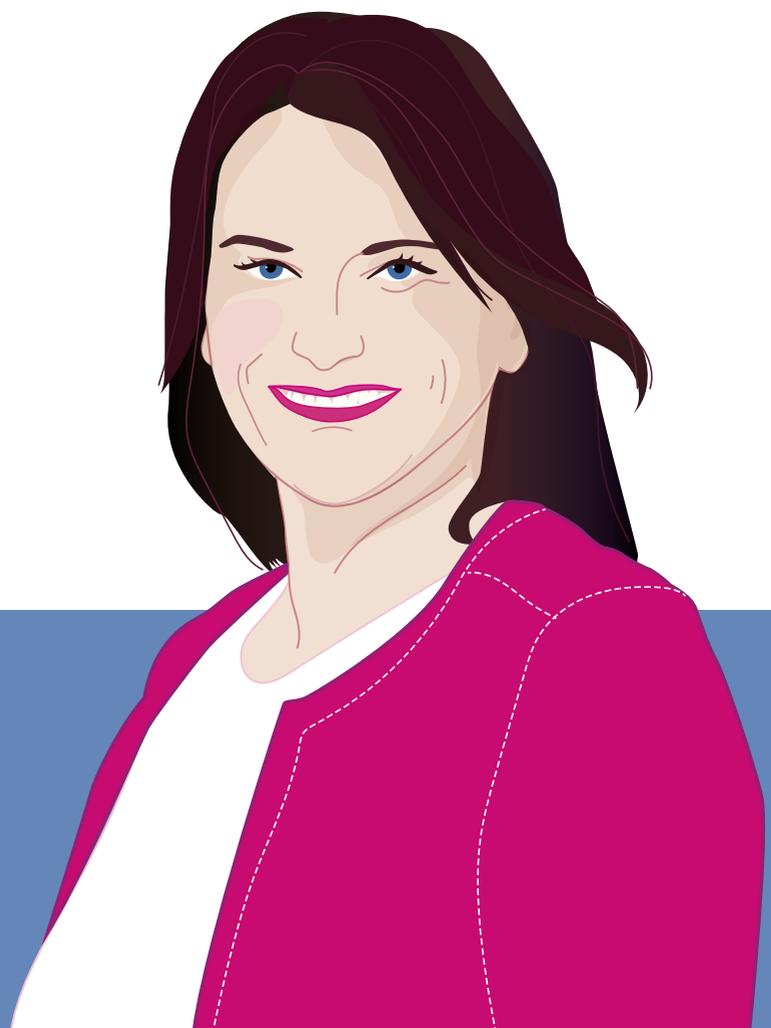
Je te souhaite de belles années à l'école.

Et je te souhaite de belles années dans ta vie !

Meilleures salutations

Christine Häsler

Cheffe de la Direction « Instruction publique et culture »  
du canton de Berne



## **L'école, c'est important !**

Tu as le droit d'aller à l'école.

Et tu **dois** aller à l'école.

L'école, c'est important pour toi.

A l'école tu apprends beaucoup de choses pour ta vie.

En Suisse, tous les enfants et tous les jeunes  
ont le droit d'aller à l'école.

Tes parents n'ont **rien** à payer pour l'école.



## Comment trouver la bonne école

Tu ne sais **pas** quelle est la bonne école pour toi ?

Tes parents non plus ne savent **pas** ?

Alors, vous pouvez aller dans un **centre de conseil**.

Les personnes du centre de conseil réfléchissent avec vous à ceci :

Quelle est la bonne école pour toi ?

Les personnes du centre de conseil cherchent ensuite une bonne école pour toi.

Tes parents n'ont **rien** d'autre à faire.

# L'école spécialisée

Tu peux aller dans une école spécialisée.

Dans une école spécialisée, les classes sont petites.

Dans une classe, il y a seulement 4 à 10 élèves.

Les enseignants ont beaucoup **plus de temps** pour toi.

Les enseignants t'aident à apprendre.

Tu peux rester dans une école spécialisée  
jusqu'à tes 18 ans.

Tu fais de grands progrès dans une école spécialisée ?

Alors tu peux peut-être aller dans une école ordinaire.

Tu peux parler de cela avec tes parents  
et avec ton enseignant.

Tu as 18 ans ? Alors tes années d'école sont finies.

Parfois un jeune a le droit de rester plus longtemps  
à l'école spécialisée.

Mais à 20 ans, tu dois vraiment quitter l'école.



## **L'école ordinaire**

Tu peux aussi aller dans une école ordinaire.

Une école ordinaire, c'est quoi ?

C'est l'école de ton quartier ou de ton village.

Dans une école ordinaire, les classes sont plus grandes que dans une école spécialisée.

A l'école ordinaire, dans une classe, il y a environ 20 élèves.

Là aussi, les enseignants peuvent t'aider à apprendre.

## **De l'école ordinaire à l'école spécialisée**

Pour toi, l'école ordinaire c'est difficile ?

Tu voudrais aller dans une école spécialisée ?

C'est possible, tu peux aller dans une école spécialisée.

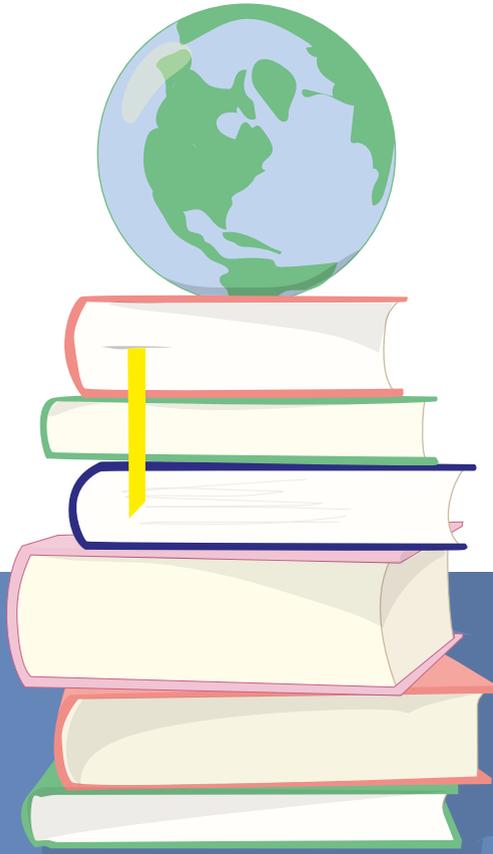
Tu te poses des questions ?

Alors parle de cela avec tes parents et tes enseignants.

## **Les vacances scolaires**

- 5 semaines en été
- 3 semaines en automne
- 2 semaines en hiver
- 1 semaine en février
- 2 semaines au printemps





## L'école à journée continue

Tes parents ou toi, vous souhaitez ceci :  
tu peux rester à l'école toute la journée.

Alors tu peux aller à **l'école à journée continue**.

L'école à journée continue, c'est quoi ?

Dans l'école à journée continue :

- tu peux rester à l'école après les cours
- tu peux manger à l'école à midi
- tu peux faire tes devoirs à l'école

L'école à journée continue est possible dans  
les écoles ordinaires **et** dans les écoles spécialisées.

## Et après l'école obligatoire ?

Après tes années d'école obligatoire, tu peux faire différentes choses.

Par exemple :

- Tu peux aller dans une autre école pour apprendre encore plus de choses.  
On appelle cela : **l'école post-obligatoire.**
- Tu peux apprendre un métier.
- Tu peux travailler avec des personnes sans handicap.
- Tu peux travailler dans un **atelier protégé.**  
Les ateliers protégés sont pour les personnes en situation de handicap.

Tu ne sais pas encore quoi faire ?

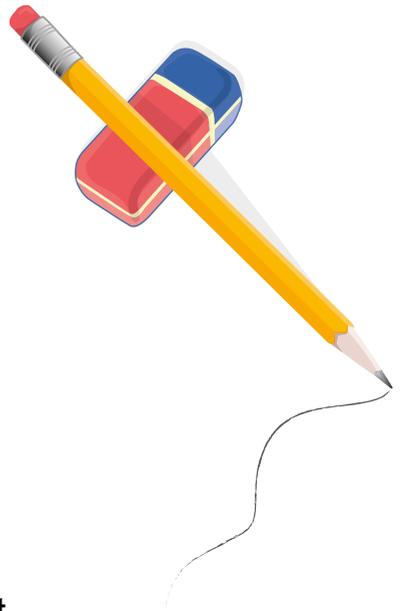
Tu peux discuter avec tes parents et tes enseignants.

Tes parents et tes enseignants peuvent t'aider à décider.

**Tu peux apprendre des choses pour ta vie.**

**Le plus important, c'est que tu sois heureux.**





Direction de l'instruction publique et  
de la culture du canton de Berne (INC)  
Office de l'école obligatoire et du conseil (OEEO)  
Section Offre spécialisée de l'école obligatoire

Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne  
+41 31 636 16 59  
akvb.bkd@be.ch

Traduction en langage simplifié :

Pro Infirmis, bureau Langage simplifié, Fribourg.  
Le texte a été relu et compris par des relecteurs.

Mise en page : [www.bueroz.ch](http://www.bueroz.ch)

Illustration : Sabine Schwyter, [sardine-im-netz.ch](http://sardine-im-netz.ch)

Impression : Haller + Jenzer AG, [www.haller-jenzer.ch](http://www.haller-jenzer.ch)